



# **Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 juillet 2020**

## **RAPPORT MORAL 2019**

Je vais maintenant vous présenter le rapport moral concernant les activités de l'année 2019. Je vous demande à l'avance de m'excuser s'il est incomplet et si certains d'entre vous ont l'impression d'être oubliés. Le départ imprévu et précipité du Vice Président et de la Secrétaire Générale a quelque peu altéré la mémoire du Conseil.

En 2019, donc, et comme les années précédentes, le Conseil s'est réuni 11 fois. Il n'a malheureusement pu publier que deux numéros de Brèves Nouvelles, 134 en avril et 135 en novembre. Les différents administrateurs ont participé à de nombreuses réunions :

- CDNPS (Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites) dans 4 de ses formations : Sites et paysages, Carrières, Publicité, Faune Sauvage Captive
- CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement)
- CLE (Commission Locale de l'Eau) : Groupe qualité du Calavon et Gestion stratégique des zones humides
- Comités de Pilotage des Sites Natura 2000
- Plan Paysage Luberon-Lure du PNRL
- Conseil de Développement de la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon
- Assemblée Générale de France Nature Environnement, de l'association Anti Bruits de voisinage
- Etc....

Différentes enquêtes publiques concernant la création, la révision ou la modification des PLU ont été consultées et ont fait l'objet de remarques, à Cheval Blanc, Auribeau, Puget, Volx, Apt, Forcalquier, Vaugines, Mirabeau, Cucuron, Maubec, Bonnieux, St Saturnin les Apt, Saignon, Les Taillades. Nos remarques principales concernent en général les prévisions d'augmentation de population. Celles-ci sont souvent très exagérées, bien au dessus de celles de l'INSEE, de la région, et du département. D'ailleurs l'expérience passée montre qu'elles ne se réalisent jamais. Mais cela permet de justifier d'un fort besoin de logements nouveaux, donc de l'augmentation des surfaces constructibles, aux dépens des surfaces agricoles et naturelles.

D'autres enquêtes publiques ont concerné le Règlement Local de Publicité, qui traite en particulier de la signalisation et des enseignes sur les bâtiments et au bord des routes. Ces règlements sont en général bien faits, d'après un modèle établi par le PNRL. Le problème, là, n'est pas le règlement lui-même mais son respect !

Les principales affaires nous ayant occupé en 2019 ont concerné la pollution potentielle du captage d'eau potable de Cheval Blanc, le circuit de moto cross de la Gardi à Goult, les séquelles de la saga juridique de Lourmarin, et le pylône de télécommunications de Bonnieux.

Sans revenir sur l'ensemble de l'affaire de Cheval Blanc dont nous avons largement parlé l'année dernière et sur Brèves Nouvelles, rappelons qu'il s'agit de l'implantation depuis 1978 et 2013 de deux stands de tir sur les terrains surplombant un captage d'eau potable qui dessert 21 communes du département du Vaucluse. Les clubs ont pendant des années déversé 4 à 5 tonnes de plomb chaque année dans les terrains surplombant la nappe pompée. Nous avons travaillé depuis le début de 2016, et sans succès, à sensibiliser les administrations concernées, les médias, la population consommant l'eau. Tout ce que nous avons obtenu est que le Préfet autorise en juillet 2017 les clubs à poursuivre leurs activités en prenant tout de même quelques précautions, ce qui est une légère et insuffisante amélioration. Auparavant, il s'agissait d'activités non autorisées et non surveillées, bien qu'illégales. Nous avons exercé un recours contre l'arrêté préfectoral d'autorisation, recours que le Tribunal Administratif a rejeté par un arrêt du 20 décembre 2019 qui montre que lui non plus n'a rien compris au problème. Nous avons renoncé à faire appel et décidé de prendre le temps d'une réflexion pour envisager la possibilité d'autres moyens d'action.

Le moto cross de la Gardi a fait pendant toute l'année l'objet d'une intense activité de Gisèle Martin et de Blair Van Horn, pour essayer de faire annuler l'homologation accordée pour 4 ans par le Préfet le 31 mars 2015. Nous avons à l'époque exercé, conjointement avec FNE, un recours contre l'arrêté d'homologation, recours rejeté par le Tribunal Administratif le 28 novembre 2017. L'appel que nous avons déposé le 30 janvier 2018 était à son tour rejeté par le Cour Administrative d'Appel le 20 septembre 2019. Cependant, l'homologation s'achevant le 21 mars 2019, le Préfet prenait le 18 avril 2019 un nouvel arrêté d'homologation pour 4 ans, arrêté que nous avons à son tour attaqué, toujours avec FNE le 3 octobre 2019. Après le départ de Gisèle et de Blair, et devant le peu d'espoir de succès, nous avons décidé de retirer notre recours et, comme pour Cheval Blanc, de prendre le temps d'une réflexion pour trouver éventuellement d'autres voies d'action.

Ces deux affaires, toutes les deux scandaleuses, illustrent la puissance dans ce pays des fédérations sportives, dans un cas celle de tir, dans l'autre celle de motocyclisme, comme la montré récemment une affaire très médiatisée concernant la fédération française de sport sur glace....

A l'inverse, la saga juridique de Lourmarin s'est terminée à notre avantage et nous avons obtenu l'annulation de la modification du POS de Lourmarin et l'annulation du permis de construire de Kaufman et Broad délivré à cette occasion, annulations prononcées par le Tribunal Administratif et confirmées par la Cour Administrative d'Appel. Kaufman et Broad nous ayant assigné devant le Tribunal Correctionnel d'Avignon puis la Cour d'Appel de

Nîmes, nous avons obtenu 20 000 € de dommages et intérêts et 5000 € de frais irrépétibles du Tribunal, sommes que nous avons reçues immédiatement. Par contre, nous n'avons pas encore réussi à récupérer les 5000 € supplémentaires de frais irrépétibles que nous a alloués la Cour d'Appel par son arrêt du 21 janvier 2019. A suivre jusqu'au succès.

Un autre succès, auquel nous avons également participé en appui de l'association Bonnieux à Tout Cœur, à été récemment obtenu sur le pylône de télécommunications de Bonnieux, catastrophique pour le paysage, et dont la hauteur a été ramenée de 36 à 24 m.

Par contre, nos efforts ont été vains pour éviter l'urbanisation, voulue depuis longtemps par la commune de Cavaillon, de la zone dite des Hauts Banquets (anciennement de la Voguette), en limite de Cheval Blanc. Cette zone inondable constituait le dernier terroir naturel et agricole entre Cavaillon et Cheval Blanc. Malgré de multiples oppositions, dont celle de la DREAL, Cavaillon a réussi à l'imposer à grand frais.

Luberon Nature a dû encore se préoccuper avec des résultats divers d'une douzaine de réclamations et de conflits apportés par des adhérents, ou parfois par des tiers.